

AU ROYAUME DESASTREUX DE LA POSTE HOLLANDAISE !!

« Courrier International », dans sa livraison N° 1103-1104 parue le 22 Décembre 2011 rend compte d'une enquête menée par l'écrivain britannique James Meek sur l'état de la Poste aux Pays-Bas, ceci à la veille d'une privatisation de la Poste en Angleterre. Le bilan que révèle cette enquête dépasse l'entendement et il est utile de s'y attarder car ce scénario made in Amsterdam peut très bien inspirer nos dirigeants. Ces dirigeants qui durant les années 2004-2007 ne cessaient de vanter les prouesses de la Poste hollandaise, de louer ses performances, alors nous sommes en droit de leur dire aujourd'hui à quel prix M. BAILLY ?

AU MUSEE LA QUALITE !!!

Le marché postal est partagé entre 4 sociétés privées et chaque semaine pour les usagers c'est le défilé des uniformes : Facteur Orange pour les agents de



POST NL qui distribuent 6 jours par semaine.

Facteur Bleu pour ceux de la société SANDD, distribution 2 jours sur 6.

Facteur Jaune pour Selekt, filiale de Deutsche Post/ DHL, 2 jours sur 6.

Facteur semi-orange pour le personnel de Netwerk VSP, issue de

TNT Post qui distribue un jour par semaine.

Le pire c'est que pour Sandd ou Selekt le courrier est apporté par caisse au domicile de l'agent qui trie chez lui, dans sa cuisine ou sur son lit, des lettres comme des catalogues, est la charge est telle que les retards s'amoncellent comme en atteste le témoignage d'une factrice : « ...Quand j'ai débuté chez Sandd en 2006, je distribuais environ 14 caisses de courrier chaque fois,... je n'arrivais



pas à suivre, et le jour de l'an suivant, il y en avait 97 dans la maison ».

La qualité est rangée au rayon des accessoires alors que les technocrates ne cessent de justifier les évolutions de statut par cet impératif. Cela s'appelle se moquer des postiers et mépriser les usagers.

SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL : LA DESCENTE AUX ENFERS !!

L'auteur souligne le remplacement des facteurs-trices par des précaires et la dégradation des tournées quotidiennes. Et pour un tarif proche de celui que les nantis infligent au peuple grec :



30 heures par semaine pour deux sociétés.

5, 00 euros de l'heure !!

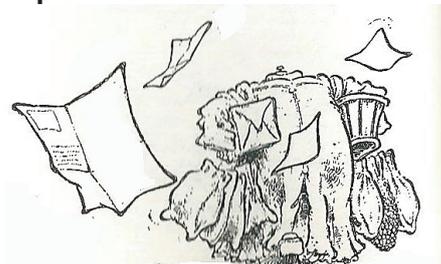
Pas de contrat !!

Pas de droit aux Congés maladie !!

Pas de cotisations pour la retraite !!

L'employeur cherche à ce que le salaire ne dépasse pas 580,00 euros pas mois, seuil au-dessus duquel le passage en CDI est obligatoire. Et le fait d'organiser le travail à domicile réduit les coûts mais entrave également les possibilités d'organisation collective, de se syndiquer.

Alors vigilance en France car rien n'interdit de penser que les dirigeants français ne rêvent pas de ce modèle hollandais à l'instar des responsables britanniques. Et cela doit mettre au cœur de notre activité la coordination des luttes sur le plan international.

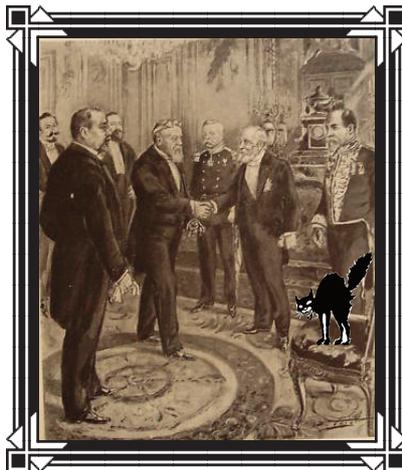


LA FÉDÉRATION CNT RECUE EN AUDIENCE AU SIÈGE DE LA POSTE

Le 9 Février une délégation du bureau fédéral, comprenant des représentants de la région parisienne et de province, a été reçue au siège de la Poste à la Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales, Direction du Développement Social, par Mme Myriam Sachs et M. Didier Holbé, M. Le Petit étant excusé.

Cette audience était l'occasion pour notre Fédération syndicale de faire le point sur nos droits à la suite de l'évolution du droit syndical à la Poste qui nous voyait priver en 2006 de toute possibilité d'expression au sein de l'entreprise, le Conseil d'Etat reconnaissant en 2009 le bien fondé de notre contestation de cette décision. De l'entretien, qui se situe également dans le prolongement du scrutin aux élections professionnelles d'Octobre 2011, il est précisé le droit pour la CNT d'accéder au portail intranet accordé aux autres organisations professionnelles, la possibilité d'exercer les droits d'expression accordés aux organisations syndicales existantes même si dites non représentatives, de retrouver la dotation en enveloppes syndicales que nous avions avant 2006 et qui est une garantie minimale quant à l'équité entre les syndicats, de pouvoir obtenir des Autorisations syndicales d'absences pour

les congrès et réunions des organismes directeurs de notre organisation, et d'avoir les moyens en jours absences pour fonctionner. Si notre demande de retour au droit au local syndical, éventuellement partagé avec d'autres OS, se



heurte au fait que ce droit est lié à la représentativité, une compensation financière est accordée, et une régularisation du paiement des 3000, 00 euros accordés par le Conseil d'Etat à notre Fédération sera mise en place.

Au-delà de ces questions nous avons dénoncé certains points qui relèvent certes des directions de métiers

mais que le siège se doit d'entendre : le développement en particulier de la souffrance au travail, du stress qui se propage à la suite des multiples et incessantes réorganisations à la distribution, des pressions à l'Enseigne au nom du tout-commercial, éléments pouvant générer une augmentation des maladies psychiques, voire des suicides, ceci alors que dans certains départements il n'y a plus aucune Médecine de prévention, alors que les contrôles médicaux, eux, subsistent et prolifèrent. De même nous avons montré la contradiction à utiliser l'image populaire du facteur tout en fermant des bureaux en milieu rural, sacrifiant la notion de service public au critère de rentabilité financière. Egalement nous avons affirmé la volonté de notre Fédération d'agir contre le dépassement des horaires, dépassement non rémunéré, assimilable à du travail dissimulé sur le plan du droit. La question du réajustement des grilles de reclassifications, comme à France Télécoms, est à voir au niveau des métiers.

Enfin nous avons exprimé notre vigilance quant à l'évolution du nouveau droit syndical en cours de préparation dans la continuité des nouveaux textes mis en place dans la Fonction Publique.

Comment joindre les syndicats CNT PTT

Quelques adresses de syndicats ou blogs, pour avoir liste complète des syndicats ou blogs consulter le site fédéral : <http://www.cnt-f.org/fedeptt/>

Département 66 : CNT-PTT-66 HLM ST-MATHIEU, Cour F, 39 rue des rois de Majorque BP 90256 Perpignan Cédex 66002.

Région Aquitaine : CNT-PTT AQUITAINE: aquitaine@ouvaton.org , Tél : 0602340629 et blog : <http://cnt-aquitaine.revolublog.com>

Département 95 : CNT PTT Maison des Syndicats 6 rue de la Chapelle 95310, Tél : 0677057506, Courriel ; udcnt95@orange.fr; Blog : <http://udcnt95.eklablog.com>

Région Centre : Syndicat CNT PTT Centre, 9 rue des Rosiers, 37150 Epeigné les Bois

page 4



CNT PTT

Bulletin de contact pour adhérer, commander des tracts,

MARS/AVRIL 2012

envoyer des infos sur les luttes ou la situation dans vos établissements :

• NOM :

• PRÉNOM : Bureau :

• Adresse :

• Ville : Code Postal :

• Service (cochez la case): PDC PIC ENSEIGNE CHÈQUES

A retourner à :

FÉDÉRATION CNT-PTT 33 rue des Vignoles 75020 PARIS.

CONTACT PAR MAIL: fede.ptt@cnt-f.org

TÉLÉPHONE / RÉPONDEUR/FÉDÉRAL : 05-57-89-21-72 ou 06-59-52-45-81

